



1213, Debeck Road
Penticton, C.-B. V2A 3Z1
250-770-7691
ecole_entre_lacs@csf.bc.ca

L'allergie et le mécanisme de la réaction allergique

L'allergie est une réaction indésirable, immédiate ou retardée, limitée ou généralisée, et qui peut éventuellement causer le décès.

Il faut faire une distinction entre allergie et intolérance alimentaire.

L'allergie aux arachides

Cette allergie est l'une des allergies alimentaires les plus courantes et constitue la principale cause de l'anaphylaxie. Cette dernière se définit par une multitude de symptômes (Annexe 1) pouvant se manifester dans tout l'organisme. Les réactions les plus graves sont les difficultés respiratoires et l'effondrement de la tension artérielle ou choc anaphylactique.

Le choc anaphylactique

- C'est une réaction allergique grave.
- Il faut agir vite car la mort peut survenir en quelques minutes.
- Le premier signe du choc anaphylactique est habituellement la démangeaison.

Au cours du choc anaphylactique, les substances chimiques qui sont sécrétées débordent l'organisme et provoquent certains ou l'ensemble des symptômes suivants :

- des démangeaisons;
- un gonflement de la gorge ou d'autres parties du corps;
- de l'urticaire;
- de la dyspnée, une respiration sifflante, une oppression thoracique;
- des étourdissements;
- un collapsus;
- la mort si aucun traitement n'est administré.

Traitement

- Utiliser l'EPIPEN ou ANA-KIT (épinéphrine) - Si l'élève en a un à l'école.
- Téléphoner aux ambulanciers (911) ou 250-490-8337
- Éviter tout contact avec la substance allergène.

L'épinéphrine doit être administrée rapidement, soit dès les premiers signes d'une réaction allergique grave. Ensuite, téléphoner au service ambulancier et aux parents. Malgré un traitement initial adéquat d'une réaction anaphylactique, il y a eu rechute dans certains cas ayant pu survenir jusqu'à 8 heures après la première manifestation et ce, sans nouveau contact avec l'allergène responsable. Donc, un adulte se doit d'accompagner l'enfant en tout temps (préféablement l'enseignant).



1213, Debeck Road
Penticton, C.-B. V2A 3Z1
250-770-7691
ecole_entre_lacs@csf.bc.ca

Protocole en cas de choc anaphylactique

But : Réduire les risques pour les élèves souffrant d'allergies graves aux arachides ou autres.

Responsabilités des parents

- Ils rencontrent la direction en début d'année ou avant le début de l'année.
- Ils rencontrent les enseignants.es concernés.es.
- Ils remplissent un formulaire d'informations concernant l'allergie et communiquent toute information supplémentaire incluant l'autorisation du médecin.
- Ils s'assurent que leur enfant porte un bracelet Médic-Alert.
- Ils s'assurent que leur enfant ait sa médication disponible sur lui et/ou à l'école en permanence.
- Ils informent les chauffeurs d'autobus.
- Ils vérifient mensuellement les dates d'expiration de la médication.
- Ils informent l'enseignant.e si leur enfant est malade.
- Ils préparent des collations et des repas appropriés au besoin de leur enfant.
- Lors d'une fête ou d'une activité, ils s'assurent que leur enfant n'ingère aucune nourriture qui pourrait lui nuire.
- Ils envoient une liste des aliments permis ou proscrits.
- Ils informent le service de cafétéria des allergies de leur enfant. Si les parents se prévalent du service Lunch Program ceux-ci sont responsables d'aviser la personne ressource de ce service.
- Ils joignent à l'Épipen une fiche d'informations médicales et une copie du petit texte à dire aux ambulanciers quand on téléphone.



1213, Debeck Road
Penticton, C.-B. V2A 3Z1
250-770-7691
ecole_entre_lacs@csf.bc.ca

Responsabilités de l'élève allergique

- Il ne mange que les aliments permis par ses parents.
- Il lave ses mains avant de manger.
- Il lave son napperon avant de manger.

Responsabilités de l'élève allergique (suite)

- Il doit apprendre à reconnaître les symptômes d'une réaction allergique sévère.
- Il porte sur lui sa médication (sac attaché à la taille).
- Il doit apprendre à se servir de l'injection d'épinéphrine. (en âge de le faire)
- Il informe les adultes de son allergie dès l'apparition de symptômes.
- Il informe les adultes s'il y a moquerie ou taquinerie par les pairs au sujet de l'allergie.
- Il informe les adultes s'il y a danger à cause d'un aliment proscrit.
- Il ne mange que la nourriture qui vient de la maison.

Responsabilités de la direction

- Elle rencontre les parents avant ou au début de l'année.
- Elle organise une rencontre avec tout le personnel de l'école et avec les parents.
(enseignants.es, surveillants.es, chauffeurs d'autobus, spécialistes, etc.)
- Elle s'assure que la fiche d'information médicale soit installée dans la salle de classe, dans la salle des enseignants et dans son bureau.
- Elle détermine avec les parents les endroits où l'on doit placer les auto -injecteurs et la quantité d'auto-injecteurs qu'il y aura dans l'école.
- Elle envoie une lettre aux parents de la classe de l'élève concerné précisant la sévérité de l'allergie.
- Elle s'assure que l'enseignant.e ait la liste des aliments permis et proscrits.
- Elle s'assure que la médication nécessaire en cas de choc anaphylactique soit à côté de la fiche médicale de l'enfant; là où il mange.



1213, Debeck Road
Penticton, C.-B. V2A 3Z1
250-770-7691
ecole_entre_lacs@csf.bc.ca

- Elle s'assure qu'un plan d'utilisation de l'auto-injecteur d'adrénaline EpiPen soit dans la classe et dans tout endroit approprié.
- Elle s'assure de réviser avec le personnel le plan d'utilisation de l'auto -injecteur.
- Elle s'assure que la secrétaire vérifie qu'un .e suppléant.e est informé.e du cas de l'élève allergique dès la rentrée et qu'elle sait administrer l'Épipen.

Responsabilités des enseignants.es

- Les enseignants.es concernés.es rencontrent les parents en début d'année.
- Le titulaire s'assure qu'une fiche médicale soit installée dans la classe.
- Le titulaire s'assure que la surveillante du midi connaisse l'endroit où est la fiche médicale et l'auto -injecteur.
- Le titulaire s'assure que tous les parents de sa classe soient informés de cette allergie sévère.
- Le titulaire informe les suppléants en cas d'absence.
- Le titulaire s'assure que l'élève concerné porte sa médication sur lui.
- Le titulaire évite les aliments non permis en lisant les étiquettes et en avisant les parents de l'organisation d'une fête ou autre.
- Le titulaire n'assigne pas à cet élève des tâches de nettoyage de la nourriture ou des déchets de la classe.
- Le titulaire discute avec les élèves du choc anaphylactique.
- Lors d'une activité, le titulaire garde un oeil vigilant sur cet élève et s'assure d'apporter la fiche médicale et l'auto -injecteur.
- Le titulaire s'assure que les parents ont informé le service de cafétéria.
- Le titulaire avertit le .e suppléant.e du cas d l'élève allergique en mentionnant l'endroit où est le dossier médical, l'Épipen et les informations en cas d'urgence.



1213, Debeck Road
Penticton, C.-B. V2A 3Z1
250-770-7691
ecole_entre_lacs@csf.bc.ca

Responsabilités des surveillants

- Ils participent à la session de formation.
- Ils connaissent le protocole en cas d'urgence.
- Ils connaissent l'endroit où est la fiche médicale et l'auto-injecteur.
- Ils savent utiliser l'auto-injecteur d'adrénaline.
- Ils encouragent les élèves à ne pas échanger de nourriture.
- Ils demandent aux élèves de laver leurs mains avant de manger.
- Ils s'assurent que la table de l'élève allergique soit lavée avant et après le repas.
- Dans le cas d'une allergie grave, il serait convenable que la surveillante ait accès à un téléphone cellulaire.

Nom de l'élève _____ Année 20 _____

Signature du protocole :

Parent : _____ Date : _____

Direction : _____ Date : _____

Titulaire : _____ Date : _____

Lise Rodrigue, Mai 2018 - OneDrive CSF / Formulaires médicaux



Le Conseil scolaire francophone de la
100 - 13511 Commerce Parkway, Richmond, (C.-B.) V6V 2J8
Téléphone 1-604-214-2600 / 1-888-715-2200 Télécopieur 1-604-214- 9881